

## RÉSUMÉ DU PROGRAMME

### CONTEXTE

La formulation du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) s'inscrit dans un contexte international caractérisé par la définition des objectifs de développement durable à l'horizon 2030. La revue à mi-parcours du Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable et d'Assainissement (PN-AEPA) à l'horizon 2015 et du Plan d'Action pour la Gestion Intégrée des ressources en eau (PAGIRE) tenue en 2013 a recommandé la proposition d'orientations stratégiques pour l'élaboration d'une politique sectorielle de l'eau et de l'assainissement assorties de programmes pour l'après 2015.

C'est ainsi qu'une nouvelle politique nationale a été élaborée avec une vision déclinée comme suit : « En 2030, la ressource en eau du pays est connue et gérée efficacement pour réaliser le droit d'accès universel à l'eau et à l'assainissement, afin de contribuer au développement durable ».

L'élaboration du PN-AEP s'est appuyée sur un rapport d'état des lieux de l'AEP réalisé entre septembre et décembre 2014. Il a consisté en une situation de référence tant sur les plans techniques, qu'institutionnels et organisationnels.

Le processus, facilité par une équipe pluridisciplinaire de consultants, a été participatif, avec l'implication de tous les acteurs concernés par le sous-secteur.

### SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

Au Burkina Faso, l'approvisionnement en eau potable en milieu rural et semi urbain est assuré principalement par des puits modernes, des forages et des bornes fontaines. Au 31 décembre 2015, on dénombrait 58 003 Points d'Eau Modernes (PEM), dont 48 808 forages et 8 258 puits modernes. Le taux de fonctionnalité des pompes à motricité humaine équipant les forages était de 88,7 %. 937 Systèmes d'Adduction d'Eau Potable Simplifié (AEPS) et Postes d'Eau Modernes (PEA) étaient réalisés avec un taux de fonctionnalité de 84,1%. Ces différents ouvrages ont permis de faire passer le taux d'accès à l'eau potable de 52% à 65% en milieu rural.

Il y a une plus grande affirmation du rôle de l'Etat, notamment au niveau déconcentré où un minimum de moyens a été octroyé à toutes les directions

régionales en charge de l'eau pour leur permettre de faire face à leur mission régaliennne. Des progrès sont par ailleurs observés en matière d'implication des collectivités locales, de la société civile et du secteur privé.

Le cadre institutionnel a été caractérisé par de fréquents changements de structures et d'attributions à tous les niveaux, conduisant parfois à la perte de l'information, à la diminution des capacités et au déficit d'information des administrés sur les missions de leur administration publique.

L'ONEA a toutefois été épargnée par cette instabilité institutionnelle. Cet avantage couplé avec son autonomie de gestion et la qualité de sa gouvernance lui ont permis de se construire une notoriété qui dépasse les frontières du pays. Son modèle inspire un nombre croissant d'acteurs qui proposent une organisation similaire pour l'AEPA en milieu rural.

En effet, 57 centres sont gérés par l'ONEA dont 37 alimentés à partir d'eau souterraine, 12 à partir d'eau de surface et 7 à partir de source mixte (eau souterraine + eau de surface). La consommation totale au réseau ONEA est 68 079 447 m<sup>3</sup> soit un taux d'accès à l'eau potable en milieu urbain, au 31 décembre 2015, de 89,9%.

### OBJECTIF GÉNÉRAL ET OBJECTIFS SPÉCIFIQUES DU PN-AEP 2016-2030

Le Programme national d'approvisionnement en eau potable (PN-AEP) 2016-2030 a pour objectif de satisfaire durablement les besoins en eau potable des populations en quantité et en qualité. Il contribue à la réalisation des Objectifs du Développement Durable (ODD) notamment l'objectif 6 « Garantir l'accès de tous à des services d'approvisionnement en eau et d'assainissement et assurer une gestion durable des ressources en eau ».

Les objectifs spécifiques du PN-AEP sont les suivants :

- Assurer un accès universel des populations aux services d'eau potable conformément à l'approche fondée sur les droits humains (AFDH) ;
- Contribuer à la gestion durable des infrastructures d'AEP, dans le respect de l'accès universel au service de l'eau potable;
- Améliorer les capacités de pilotage et de gestion du sous-secteur.



## LE PN-AEP 2016-2030

Il est à signaler que, tout comme pour le PN-EPA 2015, le PN-AEP 2030 reste le cadre programmatique national pour le développement du sous-secteur de l'AEP mais prend en compte les mutations opérées dans la nouvelle politique de l'eau, qui veut que : « la réalisation de l'approvisionnement en eau potable (AEP) applique une approche centrée sur les droits humains pour la définition des priorités ».

Cette nouvelle politique, qui découle de la volonté du Burkina d'aller d'ici 2030 à « l'accès universel à l'eau potable », suggère que la distinction entre AEP en milieu rural et AEP en milieu urbain soit progressivement abandonnée et que l'eau soit mobilisée là où la ressource est disponible et mise à la disposition des différents usages.

Pour cela, le développement des services d'eau en milieu rural doit être pris en compte dans tout le processus de planification et de réalisation des infrastructures d'approvisionnement en eau potable.

En effet le Programme ambitionne, à l'horizon 2030 :

- De faire évoluer le taux d'accès de 65% en 2015 à 100% en 2030 ;
- D'augmenter la proportion de la population rurale desservie par Borne-Fontaine(BF) de 8,7% en 2015 à 24% en 2030 ;
- D'augmenter la proportion de la population rurale desservie par Branchement Privé (BP) de 0,3% en 2015 à 56% en 2030 ; et
- De faire diminuer la proportion de la population rurale desservie par Point d'Eau Moderne de 91% en 2015 à 20% en 2030.

### NOUVELLE APPROCHE DU PROGRAMME

Les systèmes traditionnels d'approvisionnement en eau potable (SAEP), à savoir les Puits modernes et les Forages équipés de pompes manuelles, ayant prouvé leurs limites en termes de satisfaction des besoins en eau des populations, il est envisagé, dans le cadre du présent PN AEP 2030, de réaliser, là où la ressource en eau est abondante, des centres de production d'eau (CPE) qui devront desservir en eau potable les populations cibles, de façon progressive, à travers des BF et des BP. Un « CPE type » d'une capacité de production de 600 m<sup>3</sup>/jour pourra, en appliquant les cibles de

consommation et de niveau de service en 2030, couvrir une population d'environ 30 000 personnes.

Afin d'optimiser les coûts de revient de l'eau potable et de limiter les impacts environnementaux du programme, on privilégiera les énergies renouvelables telles que le solaire, le réseau électrique ou les réseaux hybrides (solaire-électrique).

En vue de permettre à 9 969 200 personnes du milieu rural, à l'horizon 2030, d'être desservies par des BP et à 3 676 375 par des BF, il faudra mobiliser la somme de 824 milliards de francs CFA ou encore 88 754 francs CFA par personne nouvellement desservie. Au vu du montant élevé des investissements et du nombre d'ouvrages à réaliser et à réhabiliter, le financement du programme se fera sur trois phases de 2016 à 2020, de 2021 à 2025 et de 2025 à 2030.

Cela nécessitera la réalisation de i) 471 CPE ; ii) 11 428 km de réseau de distribution ; iii) 8 577 BF ; iv) 994 548 BP ; v) 9 358 nouveaux PMH ; vi) 9 427 réhabilitations de PMH et vii) 397 réhabilitations et mises à niveau d'AEPS.

Pour atteindre sa Vision à l'Horizon 2030, l'ONEA doit atteindre les objectifs majeurs structurants suivants en matière d'AEP à l'horizon 2030 :

- I. un taux d'accès à l'eau potable égale à 100%, avec continuité et qualité 24h/24 ;
- II. des performances opérationnelles et une meilleure qualité de service aux clients ;
- III. un prix de l'eau abordable pour tous ;
- IV. une société qui reste saine économiquement et financièrement.

Les chiffres ci-après permettent de situer les enjeux que recouvrent ces objectifs :



## FINANCEMENT DU PN-AEP

Le budget total du PN-AEP 2030 s'élève à 1 461 milliards de FCFA avec une répartition quasi identique entre la première et la deuxième phase (d'environ 418 à 463 milliards de FCFA) et un budget d'environ 580 milliards de FCFA pour la troisième phase.

Ainsi, le budget annuel du PN-AEP varie entre 84 - 93 milliards (phases 1 et 2) et 115 milliards (phase 3). Sachant que dans la période 2007- 2014 les réalisations financières du secteur relatives à l'AEP n'ont été en moyenne que d'environ

30 milliards FCFA par an, un bond significatif est attendu dans le cadre du PN-AEP en termes de capacité de mobilisation et de réalisation.

Le financement du PN-AEP se fera par la contribution des principaux acteurs que sont l'Etat, les PTF, les ONG, les collectivités, le privé national et international et les usagers. Chacun de ces acteurs formulera sa contribution en privilégiant les modalités de financement appropriées comme les appuis budgétaires (sectoriels), les appuis projets, les paniers communs et les PPP.

## Contact

**Ministère de l'Eau et de l'Assainissement**  
Secrétariat Général

Avenue Sembène Ousmane Ouaga 2000  
03 BP 7005 Ouagadougou 03  
SG : +226 25 49 99 00  
DCPM : +226 25 49 89 00  
Mail : [contact@mea.gov.bf](mailto:contact@mea.gov.bf)  
Site Web : [www.mea.gov.bf](http://www.mea.gov.bf)  
[www. ea Burkina.org](http://www.ea Burkina.org)



**MINISTÈRE DE L'EAU ET  
DE L'ASSAINISSEMENT**

Plaquette élaborée avec le soutien de UNICEF et IRC

**Programme National  
d'Approvisionnement  
en Eau Potable**

**PNAEP 2016-2030**

**Septembre 2017**